

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2021



Délibérations publiées le 7 avril 2021

Compte rendu affiché le 12 avril 2021

RÉPUBLIQUE FRANCAISE		RÉPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité	
L'an deux mille vingt et un, le 30 mars Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.			
Date de convocation :		26/03/21	
Nombre de conseillers		En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22	
Etaient présents (20)		Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Nadine HAGENBACH, Stéphane DUCOURTIOUX, Céline COLLET-DUFAYS, Mireille LEJUS, Marie-Françoise HAYEZ, Jacques MOUTARDE, Dominique AUPETIT, Isabelle DUGAUD, Thierry ROGER, Annick BAUCULAT, Bernard ROUGIER, Gülkiz DEMIR, Johan PICOUT, Romain COUEIGNAS, Benjamin BOUQUET, Jean-Luc LEGER, Élodie MALHOMME, Jean-Pierre PERRIER, Catherine DEBAENST, Michel GOMY	
Excusés ayant donné procuration (2)		Céline COLLET DUFAYS à Michel MOINE, Mame n'dagh FAYE à Elodie MALHOMME	
Absents excusés (0)			
Absents (1)		Dominique AUPETIT	

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Situation financière et compétences de la communauté de communes Creuse Grand Sud

Questions et informations diverses

1

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal désigne un secrétaire de séance, Monsieur Benjamin BOUQUET.

2

Objet : Situation financière et compétences de la communauté de communes Creuse Grand Sud
Fiscalité
Rapporteur : Michel MOINE

Considérant les difficultés de la communauté de communes à boucler son budget primitif 2021 ;

Considérant que les communes perçoivent le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC pour un montant annuel d'environ 182 000 € ;

Considérant qu'il ne serait pas inéquitable que la totalité de l'enveloppe FPIC soit dévolue à la seule intercommunalité ;

Considérant qu'on ne peut continuer à neutraliser les attributions de compensations négatives des communes concernées pour un montant annuel d'environ 50 000 € ;

Le Conseil Municipal d'Aubusson, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE que l'ensemble des élus communautaires délibèrent en ce sens afin d'éviter le recours au levier fiscal et aux baisses de subventions dans domaine économique, social et culturel.

Pour: 17	Contre: 0	Abstentions: 5 Madame Demir, Monsieur Léger, Madame Malhomme, Monsieur Gomy, Madame Faye (procuration)
-----------------	------------------	--

3

Objet : Situation financière et compétences de la communauté de communes Creuse Grand Sud
Ordures ménagères
Rapporteur : Michel MOINE

Considérant que les recettes et dépenses liées aux ordures ménagères relèvent aujourd'hui du budget primitif de la communauté de communes ;

Considérant que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doit être uniquement consacrée aux dépenses liées à ce service ;

Considérant que le montant de cette dernière doit être calculé au plus juste et rester très faiblement excédentaire ;

Considérant que la plus totale transparence doit s'appliquer à la gestion des ressources et des dépenses du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères ;

Le conseil municipal d'Aubusson, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE la création d'un budget annexe, au budget principal de la communauté de communes Creuse Grand Sud, consacré à cet objet.

Pour: 18	Contre: 0	Abstentions: 4 Monsieur Léger, Madame Malhomme, Monsieur Gomy, Madame Faye (procuration)
-----------------	------------------	--

4	Questions et informations diverses
----------	---

Monsieur le Maire donne la date du prochain conseil municipal : **le 14 avril**